



On ne veut pas me payer mes jours travaillés!

Par **sutton**, le **25/01/2010** à **19:55**

Bonjour,

j'ai été embauché dans un restaurant anglais le 17 novembre 2009 en tant que chef de partie. dans le contrat maximum 48h par semaine et 2 jours de congé.

Du lundi 4 au dimanche 10 janvier, je me suis retrouvé tout seul en cuisine pour faire le petit déjeuner, le déjeuner et le diner. car il avait neigé le lundi 4 et que personne soit disant ne pouvait venir travailler. donc pas de jour de congé et les horaires pas respectés.

je suis donc parti en congé le lundi 11 et mardi 12 comme c'était prévue sur le planning, et mercredi matin j'ai envoyé un mail de démission.

maintenant l'entreprise ne veut pas me payer le travail fournie.

comment dois-je faire pour être réglé?

Merci de me conseiller, parce que je suis démuni.